

# REGLEMENT DE LA CORRIDA DE YERVILLE

## **ART 1 : Organisation**

Le club athlétique cauchois organise la corrida de Yerville le samedi 16 février 2019 à 15 heures. Trois épreuves sont au programme.

**ART 2 :** Epreuves sportives type, course sur route, ouvertes à tous, licenciés ou non.

Course de 6.3 km : effectuée sur un circuit sur route en boucle.

Course de 13.6 km : effectuée sur un circuit sur route en boucle de 6.3 km à faire 2 fois.

Course en Relais : effectuée sur un circuit sur route de 6.3 km. Le premier part pour un tour puis accompagne son coéquipier sur le 2<sup>ème</sup> tour.

## **ART 3 :** Certificats médicaux et âge minimum

Conformément aux articles L231-2 et L321-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la FFA : La participation à la course sur route est subordonnée à la présentation :

- Pour les licenciés : une copie de la licence FFA ou Triathlon, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme » la licence UNSS ou UGSL.
- Pour les non licenciés ou autre licence sportive : une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition.

Limite d'âge : courses 6.3km et 13,6km, catégorie cadets (nés avant le 01/01/2002)

## **ART 4 :** Parcours, signalisation

Le circuit se fait sur un parcours sur route vallonné avec commissaires à chaque carrefour

## **ART 5 :** Inscriptions et dossards

Inscription en ligne sur le site [www.cacauchois.com](http://www.cacauchois.com) (du 27 décembre jusqu'au 15 février 21 heures). Inscription par courrier (à imprimer et envoyer avec le chèque par la poste jusqu'au 13 février ainsi que le bulletin d'inscription « groupe ») et le jour de la course, jusqu'à 30mn avant le départ (le prix est majoré de 2€).

Attention, ceux qui seront inscrits par courrier n'auront pas de confirmation d'inscription. Une liste sera mise en ligne la veille de la course.

Les dossards sont à retirer le jour de l'épreuve à partir de 13h30 jusqu'à 14h30. Le dossard devra toujours être visible tout au long de l'épreuve.

## **ART 6 :** Respect de la nature

Chaque participant se doit de respecter l'environnement : pas de jets de déchets en dehors des ravitaillements. Les personnes surprises à outrepasser ces règles seront mises hors course immédiatement.

**ART 7 :** ravitaillement en liquide et solide sont prévus

- 6.3 Km à l'arrivée boissons et viennoiseries
- 13.6 Km ravitaillement en eau au bout de 6 km et boissons et viennoiseries à l'arrivée.

**ART 8 :** Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule motorisé, ne sera autorisé sur le parcours.

**ART 9 :** Sécurité

La sécurité de la course est assurée par la croix rouge et une ambulance.

**ART 10 :** Assurance responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la corrida de Yerville. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou futur, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

**ART 11 :** Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**ART 12 :** Résultats et récompenses

Chronométrage électronique

Résultats à l'arrivée dans la salle de la mairie de Yerville à partir de 15h30. Classement scratch aux trois premiers de chaque catégorie (non cumulable).

Toute personne inscrite sur 13.6 km (2tours) et qui abandonne au premier tour ne sera pas classée sur le 6.5 km

Concernant le relais le temps sera pris une fois que les deux équipiers auront franchi la ligne d'arrivée ensemble

Lot pour tous les arrivants.

Résultats disponible sur internet : [www.cacauchois.com](http://www.cacauchois.com) et le courrier cauchois

**ART 13 :** Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser sans contrepartie financière les images, fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la corrida de Yerville sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

**ART 14 : Contrôles anti dopage**

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la FFA sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné, licencié ou non, doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

**ART 15 : Connaissance du règlement**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît prendre connaissance du règlement et l'accepter en totalité sans aucune réserve.